

Qualification Professionnelle S.S.I.A.P. 1

LA FORMATION CONTINUE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Sécurité

**GRETA CFA DE LA
MARNE**

20 rue des Augustins
51100 REIMS

Tél. : 03 26 84 55 40
securite@gretamarne.com

Site Internet
www.gretamarne.com

AGRÈMENT S.S.I.A.P.
N° 51/03 du
12/04/2021

OBJECTIFS

Préparer au diplôme d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes (S.S.I.A.P. 1)
Programme officiel défini par le Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 02/05/2005 modifié)

CONTENUS

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Le feu
- Comportement au feu

SÉCURITÉ INCENDIE

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Evacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Eclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Systèmes de Sécurité Incendie

RÔLES ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en oeuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

CONCRÉTISATION DES ACQUIS

- Visites applicatives de sites
- Mise en situation d'intervention

MÉTHODES

- Exposés – Débats
- Etudes de cas
- Mise en situation pratique

MODALITÉS

PRÉ-REQUIS

- Aptitude physique (Annexe VII à l'arrêté du 2 mai 2005), attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois
- Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- Etre titulaire du PSE 1 ou du SST en cours de validité, ou du PSC 1 de moins de 2 ans

ACCÈS

- Dossier
- Entretien

PUBLIC

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Individuels

DURÉE

80 heures (examen compris)

DATE DE SESSION

Selon calendrier en cours

VALIDATION

Diplôme d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes (S.S.I.A.P. 1) délivré à l'issue d'un examen, comportant une épreuve écrite (QCM) et une épreuve pratique (Ronde), présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateau technique dédié aux formations sécurité répondant aux exigences réglementaires

LIEU DE LA FORMATION

Lycée Professionnel Yser
53, avenue de l'Yser - 51100 REIMS

INTERVENANTS

Formateurs qualifiés SSIAP 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 12 stagiaires maximum par session
- Au delà les candidatures seront reportées sur la session suivante
- Un recyclage de la qualification doit être effectué tous les 3 ans pour exercer la fonction